

**L'OUVERTURE DES RESEAUX ELECTRIQUES DES PAYS D'AFRIQUE
SUBSAHARIENNE AUX CAPITAUX PRIVÉS : choix organisationnels et
contraintes institutionnelles**

Les réseaux électriques des pays d'Afrique subsaharienne (REASS) sont soumis, depuis le début de la décennie 90, à la réforme de leur organisation industrielle et de leur encadrement réglementaire. Cette dynamique s'explique davantage par des raisons liées à l'inefficacité de la gestion étatique du secteur et à la crise de financement subséquente, qu'à la prise en compte de l'évolution technologique dans l'organisation industrielle sectorielle.

Les premières réponses à ces difficultés de fonctionnement ont été formulées dans la décennie 80. Le cadre exclusivement public de leur mise en œuvre avait conduit à des résultats mitigés des politiques d'assainissement financier et économique correspondantes. Les réponses contemporaines s'articulent autour de la contestation de l'Etat-producteur et de la position de monopole des opérateurs traditionnels des réseaux électriques.

Cette thèse interprète cette dynamique en termes d'aménagement de nouvelles possibilités de coordination à l'échelle du secteur. Les alternatives organisationnelles possibles sont analysées, respectivement par rapport aux objectifs d'amélioration de l'efficacité économique et de définition de nouvelles stratégies de financement. Cette perspective est poursuivie en mobilisant la logique de partenariat public-privé, aujourd'hui recommandée par les bailleurs de fonds internationaux, suite aux difficultés de faisabilité de l'optique initiale de restructuration radicale. L'éventail des formes de partenariat public-privé que nous mettons en évidence implique des exigences différentes en matière d'encadrement réglementaire. Plus spécifiquement, l'adaptation de l'encadrement réglementaire et la crédibilité de cette adaptation apparaissent indispensables à l'encouragement de l'investissement privé dans des actifs réputés non redéployables.

Les propositions théoriques avancées sont confrontées à un cas concret de réforme, celui de la Côte-d'Ivoire. Les garanties publiques qui ont été nécessaires pour le développement d'une offre privée témoignent des limites de ces réformes du point de vue de l'élargissement des possibilités de coordination. La thèse explique ce constat par la distorsion des incitations à réformer qu'engendre le "*principe de conditionnalité*" des bailleurs de fonds internationaux. L'inversion de la séquence dans la mise en œuvre de la réforme qui en résulte se traduit par la faiblesse des dispositifs de gouvernance réglementaire. La thèse offre alors un éclairage de l'efficacité des réformes électriques subsahariennes centré sur le conflit entre les dispositifs formels d'encadrement du secteur électrique et les pratiques d'environnement de nature informelle.

Flavien TCHAPGA

CEPN-UMR-CNRS - UNIVERSITE PARIS 13

99, av. J. B. Clément, 93430 Villetaneuse